

**LES CAHIERS DE L'**  
**Entre**  
**PATRIMOINE-CULTURE**  
**Deux**  
**ENVIRONNEMENT**  
**Mers**

4 €

N° 95

AOÛT-SEPT-OCT 2010



*Moulin de Loubens*

ÉDITO

**PATRIMOINE**

- **Le Cimetière des Oubliés**
- **La Fondation du patrimoine**

**HISTOIRE**

**La place de l'arbre dans la justice**

**LES GENS D'ICI**

**Les graines de la Madeleine**

**CHERCHEZ L'ERREUR**

**Histoires d'eau**

**ACTUALITÉ**

**ÉCOLOGIE**

**A propos de la Fondation Allègre**

**DES IDÉES POUR ÉVITER LA TÉLÉ**

**BIBLIOGRAPHIE**

**ART ET CULTURE**

**Le Cameroun à Créon**

ÉDITO

## Le feuilleton de l'été ?

Ils ont bouclé leurs valises, soulagés. Début juillet, juste avant de partir, notre primesautière ministre de l'économie les avait rassurés : « pas de panique, à leur retour de vacances, ils n'auraient droit qu'à « la rilance » ! C'était sans compter sur notre sémillant 1<sup>er</sup> ministre qui, voyageant au Japon, s'est lâché et laissé échappé le gros mot de « rigueur ».

Français, il va falloir faire appel à votre « bravitude » pour affronter les temps difficiles annoncés !

En attendant ces lendemains qui déchantent, le bon peuple de France suit, en temps réel, au jour le jour, le feuilleton de l'été où l'on retrouve tous les ingrédients et acteurs qui font le succès des best sellers : la vieille riche, le gigolo, l'héritière flouée, le fidèle major d'homme aux écoutes, la comptable qui balance, les financiers véreux, le

ministre forcément vertueux, l'épouse du ministre naturellement irréprochable, la justice empêtrée dans une rivalité féroce entre le Parquet et la juge d'instruction, le vilain journaliste par lequel toute cette histoire glauque est mise au grand jour, et le président qui se veut au-dessus de la mêlée en se hissant sur ses talonnettes. Un imbroglio avec en toile de fond quelques milliards d'euros planqués dans les paradis fiscaux, une île paradisiaque dont on ignore qui est le ou la propriétaire, des financements occultes. La vraie vie !

Le feuilleton présente au moins l'avantage d'alimenter les conversations, après la pétanque, à l'ombre des platanes, en buvant le pastis ou le rosé bien frais, en attendant la rentrée que certains annoncent chaude.

Et bien bonnes vacances.

Colette Lièvre



# Le « Cimetière des Oubliés » : la reconnaissance

Ce jour là, c'était le 26 avril 2010...

*Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre National du Mérite... La commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) de la Région Aquitaine, entendue en séance du 26 novembre 2009... Considérant que le cimetière dit « Cimetière des Oubliés » présente du point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation, en raison du lieu de mémoire qu'il représente avec, en particulier, la présence des « Gueules Cassées » de la guerre 14/18... Art 1<sup>er</sup> - est inscrit au titre des Monuments Historiques, le carré militaire des « Gueules Cassées » ainsi que les deux carrés de sépultures situés de part et d'autre dudit carré militaire et le mur de clôture du même « Cimetière des Oubliés » (murs extérieurs et séparant le « Cimetière des Oubliés » du Cimetière communal)...*

Dominique Schmitt

Ce jour là, le 26 avril 2010, cela faisait pratiquement un an, jour pour jour, que l'association « Les Amis du Cimetière des Oubliés » était créée avec pour objectif essentiel de tout faire pour que ce cimetière des fous (qui reste l'un des rares témoins de l'histoire de l'aliénation en France) sorte de l'oubli, soit réhabilité dans l'histoire de l'enfermement à Cadillac.

Les membres de la Commission des Sites, le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ne s'y sont pas trompés et ont inscrit le « Cimetière des Oubliés » au titre de ce qu'il représente pour la mémoire historique.

Ici, on est loin des somptueux cimetières de la Chartreuse (à Bordeaux) ou du Père Lachaise (à Paris) connus pour leurs monuments prestigieux où reposent, ad vitam aeternam, hommes et femmes illustres.

Ici, ce n'est que dénuement. Des sépultures réduites à leur plus simple expression dans « ce champs des morts d'une infinie désolation »<sup>(3)</sup> qui semble prolonger jusque dans l'au-delà la misère (psychique et souvent matérielle) des malheureux inhumés là. Nombreux sont ceux qui, de leur vivant, furent exclus de la société, oubliés de leur famille, voire perdus de vue de l'armée, ainsi pour les mutilés du cerveau de la guerre 14/18, mais plus encore pour les nombreux militaires enterrés au milieu des civils, qui ont terminé là leur carrière sans gloire, ni reconnaissance de la Patrie !

## Aujourd'hui,

à partir des registres de l'hôpital psychiatrique de Cadillac, le Professeur Michel

Bénézech, avec la rigueur du scientifique, criminologue, homme de droit et psychiatre qu'il est, étudie, au cas par cas, note, au-delà de l'observation des cas médicaux, l'origine géographique, les métiers pratiqués et à travers cette nomenclature sociologique, c'est non seulement toute une vision de la société du petit peuple de France qui apparaît (de 1922 à 1952), mais aussi un éclairage sur les grands bouleversements et déplacements de population tout au long de ce XX<sup>e</sup> siècle.

Après un séjour souvent de longue durée, quelquefois de toute une vie, à l'asile d'aliénés de Cadillac, ils y sont morts. Ils étaient originaires d'Alsace, d'Aveyron, du Gers, des Basses Pyrénées, de Corrèze, des Ardennes, des Landes, de Charente, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne, du Morbihan, du Lot, de l'Aisne, du Nord, de la Nièvre, de la Dordogne, des Bouches du Rhône, de l'Eure, de la Corse et naturellement de la Gironde.

Et puis il y a ceux, venus de plus loin, d'un ailleurs, qu'un étrange destin a conduits jusqu'aux bords de la Garonne, pour finir une vie sans traçabilité (dirait-on aujourd'hui) s'il n'y avait eu ces registres administratifs sur lesquels un obstiné s'emploie à retrouver des origines. Leur pays était : la Belgique, la Turquie, l'Algérie, l'Espagne, la Suisse, la Hollande, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie, le Monténégro, le Luxembourg, la Martinique, l'Italie, les U.S.A., le Portugal, la Guadeloupe, l'Angleterre, la Pologne, l'Arménie, la Côte d'Ivoire, le Soudan, la Haute Volta, la Hongrie, la Bulgarie, le Mexique, la Serbie, la Norvège, la Tchécoslovaquie, les îles de Saint-Pierre et

Miquelon, la Chine, la Roumanie, le Niger, la Géorgie, la Côte Française de Somalie, le Cameroun, l'Allemagne, les Antilles Hollandaises, le Dahomey, la Guinée... Ils étaient catholiques, protestants, musulmans, juifs, tous égaux dans leurs délires, leurs pertes de repères et leur vulnérabilité. Tous égaux, dans ce cimetière œcuménique, veillés par la même croix de fer rouillée.

Dans cet inventaire géographique, on retrouve les dénominations de nos anciennes colonies, grandes pourvoyeuses de chair à canon lors des deux dernières guerres. Ce qui explique, en ces lieux, la cohorte de ces sans grades. Ceux qui ont servi la France, en première ligne, à en perdre la raison !

Ils étaient affectés dans les régiments suivants : 18<sup>e</sup> escadron du train - 144<sup>e</sup> régiment d'infanterie - 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> régiments d'infanterie de tirailleurs sénégalais - 57<sup>e</sup> régiment d'infanterie - 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale - 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie - 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie coloniale - 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie de montagne - 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied - 18<sup>e</sup> régiment de ligne...

Retrouvés également les identités des quelques 374 évacués de Sarreguemines le 5 septembre 1939, « la drôle de guerre » était déclarée depuis deux jours ! Ils finiront leur vie loin de leur Lorraine, souvent quelques mois seulement après leur arrivée et souvent en mourant de faim. Compte tenu des événements d'alors, des déplacements massifs des populations du Nord et du Nord-Est de la France, il est vraisemblable que leurs familles n'ont jamais su ce qu'ils étaient devenus !

## L'étude que mène le professeur Bénézech

Est intéressante aussi parce qu'elle porte un éclairage sur la typologie des structures sociale et économique de la population in-ternée de 1922 à 1952. Le recensement des activités démontre, indubitablement, que cette population est celle du petit peuple de France. Parmi les quelques 3500 identités répertoriées, les « élites » de la nation sont absentes. Il n'y a que deux médecins, un pharmacien, un notaire, un avocat, deux hommes d'église (dont un pasteur) un professeur de littérature et un « industriel ».

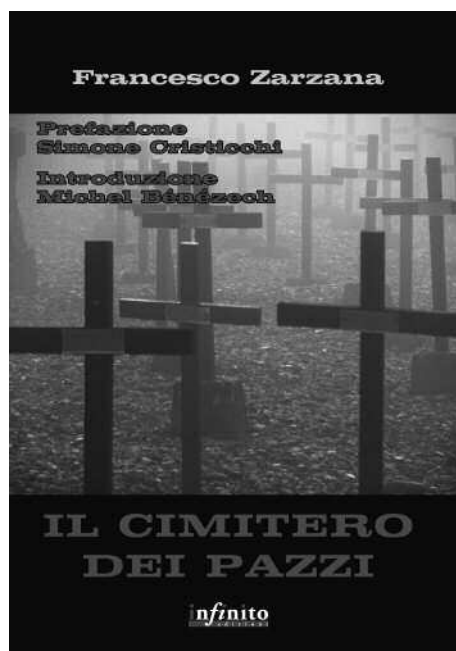
L'hospice des aliénés de Cadillac étant principalement réservé aux hommes, il n'est pas toujours fait mention de l'activité professionnelle des femmes qui étaient transférées des asiles de la région parisienne. Citons une lingère, une couturière, une cuisinière et une « fille soumise » entendez par là prostituée !

La nomenclature des métiers pratiqués par les hommes est largement représentée comme en témoigne l'inventaire qui suit : tonnelier, employé de commerce, tailleur, domestique, charron, maréchal-ferrant, manœuvre, serrurier, cocher, terrassier, couvreur, cultivateur, forgeron, facteur des postes, épicier, cuisinier, employé de banque, camionneur, employé d'usine de gaz, charretier, jardinier, comptable, employé d'octroi, armurier de l'armée, allumeur de gaz, plâtrier, menuisier, garçon boucher, employé de chemin de fer, ébéniste, cocher livreur, blanchisseur, surveillant des télégraphes, chaudronnier-fumiste, commissionnaire, maçon, horloger, scieur de long, coiffeur, peintre en décors, sabotier, paveur, artiste lyrique, voyageur de commerce, ferblantier, coupeur, garçon de laboratoire, cordonnier, marchand de bois et de charbon, matelassier, ferblantier, charpentier et charpentier de marine, faïencier, horticulteur, dessinateur, limeur, cimentier, encadreur, employé des pompes funèbres, meunier, tôlier, cantonnier, tourneur, zingueur, résinier, garçon limonadier, commis aux hypothèques, bijoutier, mineur, lamineur, ferreur sur wagon, relieur papetier, chiffonnier, vigneron, laveur de vitres, brocanteur, plieur de cercles, horloger, garçon de café, tapissier, ouvrier de poudrerie, typographe, blanchisseur, camelot, plongeur de restaurant, receveur buraliste, camionneur, livreur de scies, pâtissier, dompteur, frotteur de parquets, marin (ces derniers en grand nombre), droguiste, sandalier, libraire, maître d'hôtel, mécanicien, marinier, chaisier, garde cham-

pêtre, docker, graveur sur verre, fabricant de bougies, coiffeur, préposé aux douanes, instituteur, plâtrier, rétamateur, laitier, chemisier, maître de chais, carrier, fabricant de parapluie, marchand de volailles, contrôleur du service des forges...et naturellement quelques pauvres bougres vagabonds.

## L'intérêt que suscite le « Cimetière des Oubliés »

dépasse largement le cadre local. Depuis que les media ont porté attention à ce cimetière des fous, plusieurs descendants d'anciens malades se sont fait connaître auprès de l'association des « Amis du Cimetière des Oubliés » pour essayer d'avoir quelques renseignements sur la fin de vie de leurs ancêtres. Deux livres sont en préparation, l'un émanant de deux cousins germains, vivant en Dordogne, qui entendent retracer la vie de leur grand père émigré italien et mort à l'asile d'aliénés, l'autre écrit par un auteur italien, Francesco Zarzana, qui a fait spécialement le voyage pour se rendre sur les lieux et entend publier son ouvrage intitulé « Il cimitero dei



pazzie », soit « Le cimetière des fous » à l'autonne.

Ainsi l'histoire du « Cimetière des Oubliés » interpelle, interroge, intrigue et si certains se réjouissent de ce combat gagné contre l'oubli et l'indifférence, cette inscription au titre des Monuments historiques dérange aussi et indispose, entre autre, le premier magistrat de la ville. Ce dernier, à son corps défendant, s'incline devant la décision de l'Etat, mais n'en demeure pas moins fort navré. On peut s'en étonner, lorsque l'on sait que le maire de Cadillac, mais aussi conseiller général préside, à ce titre, la commission culture du dé-

partement. Il semble bien que dans le cas présent, il ait fait une erreur d'appréciation sur le bien fondé de l'importance historique et culturelle du lieu, à moins que cette inscription, qui implique un périmètre de protection de 500 mètres autour du cimetière, ne dérange quelques projets d'aménagements urbains envisagés dans sa ville. Pourtant sur ce point, cet édile n'a pas trop de souci à se faire si l'on en juge par la dernière « verrue » construite, un immeuble de bureau, encastree dans l'un des remparts de la bastide de Cadillac, pourtant classée au titre des Monuments historiques et pour laquelle il y a bien du y avoir un permis de construire accordé



A gauche, le rempart classé.

## REPÈRES

« ...1014 patients sont décédés pendant la première guerre mondiale à Cadillac, sur une population annuelle allant de 850 à 1080 présents, soit environ 25% de décès pendant toute la période. La famine, la guerre, la mauvaise hygiène, la grippe espagnole, les maladies incurables et les mauvais traitements fauchaient beaucoup. Nouvelle bécatombe pendant la seconde guerre mondiale. Il fallait donc trouver un endroit dédié (...) Pour des raisons de coût, l'hôpital les enterrait en pleine terre, dans des trous peu profonds, posés dans des cercueils en bois de mauvaise qualité. Résultat, des années plus tard : le sol s'effondre. Impressions de mauvais cauchemar ou de vieux fantasmes de morts-vivants... »

Extrait site internet : TLAXCALA : « Le carré des fous » le cimetière des oubliés de Cadillac.

<sup>(3)</sup> Heur et malheur du cimetière des aliénés de Cadillac par Michel Bénézech. Histoire des Sciences Médicales – Tome XLII. N°1-2008, pages 71-80



# La Fondation du patrimoine

Lors d'une promenade annuelle avec Paysages d'Aquitaine, nous sommes allés à Dieulivol dont l'église, située en bordure d'une falaise, menaçait d'être emportée par un glissement de terrain. Quelque temps après, nous avons été conviés à assister à la cérémonie clôturant les travaux de consolidation de la falaise au-dessus de laquelle est bâtie l'église.

De nombreuses associations, des personnalités qui avaient participé au financement et à la réalisation de l'opération étaient présentes ou représentées, dont le Délégué départemental de la **Fondation du patrimoine**



Château d'Arpaillon

La conversation s'engage avec Philippe Marchegay sur la conservation des patrimoines qui ne sont pas classés Monuments historiques : petits patrimoines ruraux tels que les lavoirs, les puits, les charpentes originales, le mobilier, les installations artisanales : forges, moulins, bancs de ferrage des animaux, sources, etc.

Nos objectifs me paraissaient converger, je lui propose de l'aider dans le domaine industriel...

## Quels ont été les ambitions et les moyens de ses créateurs ?

La Fondation est née du constat que les pouvoirs publics nationaux et locaux ne pouvaient subvenir seuls à la conservation de l'immense patrimoine dont est dotée la France.

C'est l'expression d'une idée selon laquelle particuliers et entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoi-

ne, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle déploie en ce sens, depuis 12 ans, une action concrète sur le terrain au service de nombreux porteurs de projets qui partagent ses objectifs et ses valeurs.

Quand la nature reprend le dessus, que deviennent les traces de notre histoire ? Tous les immeubles ou espaces naturels qu'il convient de préserver ne font pas l'objet de mesures de classement ou de protection, souvent réservées à la part « noble » du patrimoine historique ou culturel. Tous les types de patrimoine sont éligibles à l'action de la Fondation : industriel et artisanal, religieux, lié à l'eau, rural, militaire, artistique, maritime et fluvial, funéraire...

## Historique

En 1996 est créée, par voie législative, une fondation dédiée à cette mission. Ainsi naît, par la loi du 2 juillet 1996, et sous l'impulsion de son président Edouard de Royere, la

Fondation du patrimoine, seule fondation française se consacrant à la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Sa raison d'être est la préservation et la mise en valeur des très nombreux trésors méconnus et menacés de notre territoire, publics ou privés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (églises, maisons de village, fermes, moulins, maisons fortes, manoirs, patrimoine industriel et artisanal...).

La Fondation est reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Les membres fondateurs de la Fondation sont : Axa - Bellon SA (Sodexho Alliance) - Crédit Agricole SA - Danone - Devanlay - Fédération française du Bâtiment - Fimalac SA - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell - Parcs et Jardins de France - Vivendi.

En 2000, le label de la Fondation, prévu par la loi de 1996, devient opérationnel. Il permet aux propriétaires privés de bénéficier d'avantages fiscaux pour les travaux extérieurs entrepris sur des édifices non protégés, visibles de la voie publique.

En 2002, plus de deux ans après la mise en œuvre du label, la loi de finances rectificative permet à la Fondation de devenir seule responsable de la procédure de labellisation. Elle est ainsi la seule structure privée pouvant délivrer un agrément fiscal aux particuliers pour le compte et par délégation de l'Etat. La même année, la Fondation du patrimoine fait appel au mécénat populaire en lançant une campagne nationale de souscriptions publiques, afin de mobiliser l'effort des Français en faveur du patrimoine de proximité.

A partir de 2003, la Fondation reçoit de l'Etat - annuellement et de façon pérenne - une part substantielle du produit des successions en déshérence. Cette dotation est utilisée en majeure partie par la Fondation pour financer les subventions qu'elle octroie



aux projets publics et associatifs, en abondant des souscriptions menées à bien.

Enfin, la loi sur le mécénat du 1<sup>er</sup> août 2003 accélère le développement du mécénat d'entreprise. C'est grâce à lui que la Fondation peut apporter son soutien à un nombre croissant de projets.

Ainsi, les souscriptions publiques, le mécénat d'entreprise et les subventions attribuées sur ses ressources propres permettent à la Fondation de contribuer activement à la sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Reconnaissance supplémentaire de la confiance que lui témoigne l'Etat, la loi de finances pour 2007 élargit les compétences de la Fondation à la mobilisation du mécénat en faveur des monuments historiques privés classés ou inscrits, ainsi qu'à la labellisation de sites naturels.

La Fondation du Patrimoine est à même d'abriter des fondations vouées à la sauvegarde du patrimoine.

### Une organisation décentralisée

Forte d'une équipe de plus de 475 personnes, comprenant environ 60 salariés, la Fondation du patrimoine est représentée à l'échelon de chaque région et de chaque département par un délégué bénévole.

C'est au niveau des délégations régionales que sont choisis les projets soutenus et que sont constitués les dossiers de financement correspondants.

Afin de renforcer sa présence locale, la Fondation compte, dans un nombre croissant de départements, sur le soutien de délégués de pays qui assistent, dans son action, le délégué départemental.

Chaque projet est étudié en étroite collaboration entre la Fondation et l'Architecte des Bâtiments de France.

### Principales missions

- Contribuer à l'identification des édifices et sites menacés de disparition, et à l'appréciation de leur intérêt architectural, historique, environnemental ou symbolique, ainsi que de leur état de conservation.

- Susciter et organiser des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics nationaux et locaux et les entreprises, désireux de soutenir des actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de notre patrimoine.

- Participer, le cas échéant financière-

ment, à la réalisation de programmes concertés de restauration.

- Encourager, directement ou indirectement, la transmission des métiers et savoir-faire et la création d'emplois, contribuant ainsi à faire de la restauration du patrimoine de proximité un levier du développement local.

### Moyens d'action

La Fondation du patrimoine finance ses actions en faveur des projets de sauvegarde d'une part grâce à des ressources privées (mécénat d'entreprise et dons de particuliers), et d'autre part grâce à des ressources d'origine publique (perception de 50% du produit des successions en déshérence, et aides financières que lui accordent régions, départements, intercommunalités et communes).

A ce jour, 2200 communes et structures intercommunales adhèrent à la Fondation, tandis qu'un accord de partenariat lie celle-ci avec plus des trois quarts des départements et les deux tiers des régions.

### Le label

Il est réservé aux propriétaires privés, à condition que l'édifice soit visible de la voie publique et ne soit ni inscrit ni classé.

Ce label permet de bénéficier de déductions fiscales incitatives sur les travaux extérieurs de restauration. Environ un millier de labels est accordé chaque année.

### La souscription

Les propriétaires publics, communes, collectivités territoriales ou associations peuvent faire appel à la générosité de donateurs en ouvrant une souscription afin de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de leurs projets.

La Fondation collecte les dons de particuliers ou d'entreprises locales affectés à ces projets et les reverse aux maîtres d'ouvrage. Ces dons ouvrent droit à des réductions d'impôts.

Lorsque la souscription a été couronnée de succès, la Fondation accorde alors une subvention au projet, venant en complément des sommes collectées.

2200 souscriptions ont été lancées depuis l'origine de la Fondation. En 2009, 6,3 millions d'euros ont été recueillis par la Fondation dans le cadre des souscriptions.

### Le mécénat

La Fondation du Patrimoine propose aux entreprises, sur des projets publics ou associatifs, de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres (secteur d'activité, implantation géographique, histoire, etc.), susceptibles de conforter leur image et de renforcer leur ancrage local. Ce mécénat permet aux entreprises d'apporter leur soutien à une action répondant à un fort intérêt des Français, de s'engager au service du développement durable, de fédérer leurs salariés au sein de l'entreprise et de renforcer une relation de partenariat et de confiance avec les collectivités territoriales.

La Fondation du patrimoine donne toutes les garanties, notamment fiscales, au mécénat apporté par les entreprises aux projets qu'elles soutiennent.

En 2008, 6,5 millions d'euros ont été apportés à la Fondation par ses mécènes. Parmi les principaux mécènes de la Fondation il convient de citer : Fondation Total – Fondation Véolia Environnement – Lafarge Granulats – Michelin – Motul – Hermès – Les Mousquetaires – Dexia Crédit Local – Fondation Bettencourt Schueller – Fondation Crédit Coopératif.

### Le partenariat avec la Fondation Total

En 2006, Total devient le premier mécène de la Fondation en apportant un soutien de 16 millions d'euros sur 6 ans, destinés à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions où le Groupe est implanté.

### Des résultats significatifs

Depuis 2000, la Fondation a aidé 11300 projets, ce qui représente l'équivalent de 770 millions d'euros de travaux et quelques 2300 emplois créés ou maintenus, en moyenne, chaque année dans le secteur du bâtiment.

Pour la seule année 2009 :

- 1231 labels octroyés pour 61,8 millions € de travaux.

- 612 projets porteurs de nouvelles souscriptions pour 83,8 millions € de travaux.

- 4650 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment sur tout le territoire.

- un volume de 16 millions € de sub-

ventions, dont 6,5 millions au titre du mécénat d'entreprise.

### Partenariat avec les associations nationales de sauvegarde du patrimoine

Le Club des Partenaires a été créé en mars 2007, à l'initiative de la Fondation du patrimoine, afin de renforcer la concertation entre les professionnels de la sauvegarde du patri-

moine bâti ancien, et est composé de : Maisons paysannes de France – Vieilles maisons françaises – Rempart – chantiers-histoire et architecture médiévales – Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux – Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France – Fédération des moulins de France – Fédération française des associations de sauvegarde des moulins.

Jean-Pierre Dané

Renseignements :  
Fondation du patrimoine  
23-25 rue Charles Fourier -75013 Paris  
Tél/standard : 00 (33) 1 53 67 76 00  
www.fondation-patrimoine.com  
Délégation Aquitaine  
25 Cours de Verdun -33000 Bordeaux,  
Tél : 05 56 79 12 23  
Courriel : délégation-aquitaine@fondation-patrimoine.com

## HISTOIRE



# La place de l'arbre dans l'exercice de la justice

### Un gibet sommaire

La présence des ormes comme arbres de justice tire son origine d'une légitimité différente que celle qui imposa les chênes. L'usage de planter des ormes sur les buttes serait un usage importé dans l'ouest de la France par les nordiques au IX<sup>e</sup> siècle qui nommèrent holm les monticules ou collines. Par analogie, ce terme aurait favorisé le choix des ormes, ulmus en latin, pour couronner les buttes de terre <sup>(1)</sup>. Quand au chêne, c'est l'arbre béni des dieux gaulois <sup>(2)</sup>, héritier de traditions multi séculaires et incontournables dans notre culture celtique. Cette longue tradition de dévotion/amour/respect envers les chênes a permis à cette espèce de prendre une place incontestée dans le folklore français. Le chêne s'imposera donc en concurrent potentiel de l'orme y compris dans sa fonction de gibet, à l'exception des arbres de village où le potentiel pharmaceutique de l'orme le fera préférer, tout comme d'ailleurs le tilleul.

Mais comment est-on passé d'un lieu élevé planté d'ormes à un lieu de justice? Il se pourrait que ce soit là un résultat progressif résultant de plusieurs contraintes. Tout d'abord l'occupation d'un lieu élevé est propre à montrer sa puissance à travers la rigueur de sa justice, et ensuite ce type de lieu se voit de loin. Rigueur, puissance et perception aisée du lieu et du type de justice, autant d'éléments de nature à tenir éloignés individus ou populations dangereuses. De plus, l'orme fournissait facilement un gibet de choix, idoine grâce aux dimensions comme aux formes des branches charpentières, ainsi que par le côté commun de sa présence dans tout l'ouest de la France.

Les plus gros ou les mieux branchus des arbres, ceux placés aux carrefours des chemins comme ceux des sommets de buttes - nommées puch, puech, pey ou pug suivant les consonances linguistiques - serviront longtemps de gibets sans rien devoir à la justice de Saint-Louis. Certains garderont le nom de chêne ou d'orme Saint-Louis, d'autres resteront des chênes de pendus ou des ormes de justice. Ainsi l'orme de la place de l'église du bourg de Biscarrosse (Landes) appartient à cette catégorie puisqu'un édit seigneurial menaçait d'y exposer nue toute femme adultère. L'apparition annuelle d'un bouquet de feuilles blanches donnera naissance à une légende qui veut que l'orme servit à pendre par les cheveux une fille innocente pour crime d'adultère. En fait cette légende, en soulignant la présence d'une particularité de l'arbre, peut cacher une croyance ou un usage particulier lié à l'arbre.



Exemple d'arbre fourchu par excellence, propre à devenir un gibet de choix (chêne de Cantauve à Lüe, Landes).

Ce modèle de justice sera adopté et renforcé par les Capétiens pour y rendre la haute justice. Il s'avéra nécessaire pour chaque seigneur de posséder un orme, devenu l'arbre féodal par excellence, loin devant le chêne. Comme on ne « fournit » pas d'arbre cente-

naire en un tour de main, il est fort probable que le pouvoir local sut s'accaparer rapidement des arbres connus pour d'autres usages. En 1504, les seigneurs d'Espanel (Tarn-et-Garonne) font tenir des assises tous les mardis sous l'orme de la place publique du village. Ils font dresser une poutre auprès de l'arbre « en signe de juridiction haute, moyenne et basse ». Les moines cisterciens du cru contesteront cette prérogative locale en abattant la poutre, mais se garderont de toucher à l'orme, car nécessaire aux assemblées villageoises et repère social ancestral <sup>(3)</sup>. Ce modèle restera valable jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle où Louis IX, transformé en Saint-Louis par les arcanes politiques des fleurs de lys, imposera le chêne de préférence à tout autre.

### L'image populaire de la justice sous le chêne

La légende de Louis IX, canonisé en 1297, rendant la justice sous un chêne à Vincennes, est restée ancrée dans la mémoire des peuples, même si elle doit beaucoup à l'imagerie du XIX<sup>e</sup> siècle. Le choix du chêne symbolise la force souveraine. C'est l'arbre le plus commun de nos forêts et certains exemplaires atteignent des circonférences très importantes. Des chênes de 8 à 10 mètres, et même de 17 m de circonférence, n'étaient pas rares à une époque où la dévotion envers les arbres et la structuration forestière le permettaient. Certains pensent même que les forêts françaises devaient receler des chênes vieux de 15 ou 16 siècles. C'est enfin l'arbre qui représente un intérêt alimentaire fort avec l'orme, et par là qui concerne tout le monde : utilisation des branchages et des glands dans

l'alimentation des animaux domestiques, des glands et de l'écorce dans l'alimentation et la pharmacopée humaine, des dimensions de l'arbre et son branchage pour abri et camouflage. Son choix s'impose au même titre que l'orme pour perpétuer dignement la justice de Saint-Louis.



L'orme de justice dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est au sommet du coteau que s'élevait jadis un arbre fameux, connu sous le nom d'orme des Justices. La tradition orale assure qu'il fut planté au lendemain de la brillante victoire de Montendre (19 juillet 1402) sur les Anglais. De cet arbre de victoire, la justice seigneuriale fit une fourche patibulaire en y pendant un criminel de Saint-Thomas de Conac (Charente-Maritime). Le lieu prit le nom de Colline du Pendu et le hameau proche, celui des Justices.

L'image du roi rendant la justice pourrait correspondre à une réorganisation du rôle de la justice et de ses représentants vers 1226 et, par là, la mise en avant d'une image forte et accessible. Au sujet de Louis IX, Joinville rapporte « qu'en été, il allait s'asseoir au bois de Vincennes, après sa messe, et s'adossait à un chêne et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient une affaire venaient lui parler, sans être gênés par des huissiers ou par d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche : « y a-t-il quelque un qui ait une affaire ? ». Et ceux qui avaient une affaire se levaient, et il leur disait : « Taisez-vous tous, et l'on réglera vos affaires l'une après l'autre ». Et alors il appelait messire Pierre de Fontaine et messire Geoffroi de Villette et il disait à l'un d'eux : « Réglez-moi cette affaire ». Et quand il voyait quelque chose à corriger dans les propos de ceux qui parlaient pour lui ou de ceux qui parlaient pour un autre, il le corrigeait lui-même de sa propre bouche » (Jean de Joinville, Histoire de Saint Louis).

Louis IX accordait donc une grande importance à la justice populaire et c'est une bonne chose si son souvenir s'est perpétué aussi à travers l'image d'un roi écoutant les doléances du peuple sous le même chêne du bois de Vincennes. Joinville rapporte que le

roi rendait aussi sa justice en d'autres lieux comme le jardin de Paris. Il devait en être de même pour ses déplacements à travers le royaume. Certains gros arbres, chênes et ormes, véhiculeront une tradition orale d'arbres de justice, tradition persistant encore au début du XX<sup>e</sup> siècle comme à Sadillac ou Saint-Geniès (Dordogne). Au château de Pelvézy, entre Sarlat et Terrasson-La-Villedieu, se maintint longtemps le souvenir d'un orme qui abrita la signature d'un contrat de justice signé par le roi Louis IX lors de son passage vers Rocamadour en 1224.

### Justice populaire et justice expéditive

Le chêne de Tilh comme l'orme de Biscarrosse (Landes) ont abrité des assemblées locales rendant la petite justice. Ces assemblées, ou plaids, étaient tenues par le seigneur haut justicier, son représentant ou une jurade, sur la place publique ou au devant de l'église planté d'ormes institutionnalisés. A Moncaut (Lot-et-Garonne), le seigneur de Brulhois, Gaston de Béarn, signe ses actes sous un orme au devant de l'église. Sous l'ombre de l'orme de Cayssac (Lot-et-Garonne), borne vivante aux limites de la juridiction royale d'Agen et de la juridiction seigneuriale des barons de Madaillan, étaient jugées les contestations relatives à l'acquittement des tailles par les paysans aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. De même aux Chézaux (Haute-Vienne), les seigneurs de La Terre-aux-Feuilles faisaient rendre la justice dans le bourg sous l'orme des Bans, sous lequel une grande pierre, encore visible au XX<sup>e</sup> siècle, devait servir à notifier les actes. En 1480, le prévôt Jean de Castelnau fait rendre la justice sous l'orme de Bazas. Si cet acte a échappé à l'oubli, c'est peut-être parce que, cette année là, la ville obtient que le nombre de ses jurats passe de 12 à 4. Au XII<sup>e</sup> siècle, un acte de donation en faveur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély est passé sous les grands arbres des ormes probablement ceux qui ombragent la cour carrée du château de Mauzé (Mauzé-sur-le-Mignon, Deux-Sèvres), nommée ainsi en souvenir de ce seigneur gascon venu y mourir vers 1040. A La Rochelle, ce sont les serments de fidélité des sénéchaux du Poitou et de Saintonge qui se faisaient également sous l'orme ombrageant la place du château (Arcère).

Le rendez-vous entre la Justice et ses administrés, dans ce lieu insolite que représente les frondaisons d'un arbre et son environnement, contribuera à créer l'expression populaire « attendez-moi sous l'orme » pour parler d'une chose qui n'arrivera pas ou tardivement. Sans passer par la forme légale que peut représenter le plaid

avec son lot d'injustices, les arbres se prêteront également à maints actes de châtements expéditifs : « il y avait un chanoine à Lescar (Pyrénées-Atlantiques) nommé Audigeos qui ne voulut point quitter la ville ni sa chambre canoniale, ni même obéir aux édits de ladite reine Jeanne. Les huguenots le prirent et firent brûler l'église cathédrale de Lescar, et pendirent le beau chanoine au devant de ladite église à un orme qui est encore aujourd'hui devant ladite église ». Laborde<sup>(4)</sup>, narrateur des affrontements entre catholique et protestants dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle en Chalosse, cite à la même époque la mort d'un prêtre catholique pour avoir refusé de renier sa religion : « ils l'attachèrent à un chêne les mains croisées derrière le dos, et le firent mourir à coup d'arquebuse comme qui tire au blanc ».

L'orme des Vieilles, sur la rive gauche de l'Isle à Périgueux (Dordogne), sur le chemin de Montignac, est connu au XIV<sup>e</sup> siècle comme un gibet notoire. En 1383, trois larrons coupables, entre autres crimes, de dévaliser les pèlerins, y sont pendus sur ses plus fortes branches. En 1391, c'est un chef de routiers anglais qui y est branché. Le chêne du pendu de Dirac (Charente) est lui aussi connu comme gibet au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ceux de Rauzan, Saint-Caprais ou encore Saint-Martin du Puy (Gironde) sont des arbres de justice, soit parce que situés à côtés d'un gibet quand ils n'étaient pas gibet eux-mêmes, soit à proximité de la maison d'un juge. Ces arbres ont gardé longtemps des vestiges de tradition orale rattachés à la justice rendue à proximité ou sous leurs ombrages.

L'acte de justice sous le chêne prend sa source dans les références bibliques faisant apparaître Dieu et le prototype éthéré de l'homme, Adam, sous divers chênes. Initialement voulu ou non par le protocole royal du XIII<sup>e</sup> siècle, le retour à la mise en avant d'une justice rendue à l'ombre du chêne est un des éléments qui permettent de réaffirmer la filiation divine du roi de France, un roi de France s'inspirant des mêmes conseils qu'Abraham sous les chênes !

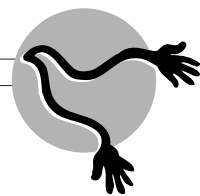
Jean-François Larché

<sup>(1)</sup>Mémoire de Francisque Michel cité par J. Noulens, *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées*, n°1 et 2, juillet-août 1867.

<sup>(2)</sup>Comme Nemausus dieu des bois, Esus dieu des forêts, Lugb associé au culte du gui des chênes, les plus importants parmi 400 et quelques divinités gauloises.

<sup>(3)</sup>F. Galabert. Deux enquêtes à Espanel en 1505. *Bull. Arch. Hist. Et artistique de la Soc. Arch. de Tarn-et-Garonne*, tome XXXVIII, 1910.

<sup>(4)</sup>Henry de Laborde Péboné. *Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la Basse-Guienne depuis le siège de Fontarabie, qui fut en l'an 1638, et particulièrement des désordres et troubles arrivés aux sièges de Saint-Sever, Tartas, Ax ou Dax depuis ledit jour. Armorial des Landes du baron de Cauma*, t III, 1863, réédition Veuve Dupuy, 1973.



# Les graines de la Madeleine

Il arrive que, passant par tel ou tel endroit, nous basculions dans un autre temps : maison baignant dans son jus, jardin gardé par un marronnier ou un tilleul, vigiles bruissant de voix éteintes, ou boutiques improbables, croisées dans un village oublié. Ainsi cette mercerie à la devanture délavée ou cette boulangerie à la déco surannée, ou encore une droguerie de ma connaissance parfumée aux mêmes essences que l'armoire de ma grand-mère.



Plus rare est de croiser en ville ce genre de petit miracle, ou alors ce sont des lieux « tendance », trouvant leur originalité et l'excuse de leurs tarifs dans leur appellation : « Comme autrefois », « D'antan » ou le compassé « Temps passé ».

Cependant, pour joindre Bordeaux depuis mon village, j'emprunte l'avenue Thiers et ne manque jamais de cueillir du regard une graineterie tout droit sortie des années de mon enfance. Vous souvenez-vous, pour certains d'entre vous, le cours Victor-Hugo lorsque les plants de fleurs et de légumes encombraient les trottoirs ? Pour régler ses plants de tomates et de bégonias, il fallait oser entrer dans le sombre poussiéreux d'une boutique envahie de sacs de jute et de caisses de bois contenant graines et semences diverses. Et bien, sur l'avenue Thiers, il en reste une !

Revenant de Bordeaux avec une amie dans notre célèbre tramway, j'appris d'elle que cette boutique que je pensais un peu fantôme était bien réelle puisque son grand-père y avait travaillé ! C'est donc accompagnée de cette petite fille de docker, immigré espagnol qui allait décharger des sacs à la graineterie pour améliorer l'ordinaire, que j'entraîrais dans ce mirage !

Un monsieur arrosait les pots de fleurs sur le trottoir, jouxtant un tas de sarments. L'illusion ne fut parfaite qu'une fois à l'intérieur, car alors il y eut le parfum anisé des graines pour oiseaux exotiques, et ils furent là, les contenants en bois emplis de perles plates

ou rondes avec en chacune d'elles l'espoir d'une vie végétale. Un petit couloir mène au bureau où j'allai parler avec les gardiens actuels de ce temple de la graine, avec en face, la pièce consacrée à l'autre spécialité de la maison : les coupes sportives !

J'appris donc que l'origine des lieux fut un relais à chevaux qui devint station service, puis un électricien s'y installa, en ces temps la bâtisse s'inscrivait plus dans le progrès que dans la nostalgie !

C'est dans les années 1940 que fut fondée la maison « Crayssac ». Il s'y vendait un peu de tout pour subsister en ces années de disette ! Les semences, les graines, mais aussi les pommes de terre ! La famille Sicaïrd prit-

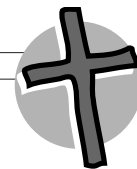
la suite. C'est à cette époque que José Pocéro (le monsieur qui arrosait à l'entrée) fut embauché dans la maison ; il a connu ensuite les Darcos et aujourd'hui M. et Mme De Abreu continuent l'histoire. Ils ont leurs clients fidèles du quartier, mais aussi d'ailleurs, car avec graines ou nid à perches, il vous sera alloué pour le même prix (compétitif) de précieux conseils avisés. Bien sûr, cette devanture bleu charrette avec sa porte arrondie attire aussi les gens comme moi, susceptibles de basculer dans l'irrationnel et voulant vérifier qu'ils ne sont pas tombés dans la quatrième dimension ! Il y a d'ailleurs en projet le tournage d'un film sur les lieux. Le dépôt du magasin est juste à côté, identique à ce qu'il a dû toujours être, avec ses machines mystérieuses à l'utilisation inconnue et, caché, certainement nous observant, le garde intemporel des graines, des farines et des lieux : le chat

Non ! Je ne vous dis pas l'adresse exacte de la graineterie ! Trouvez-la ! Un peu comme le château de la fête étrange de Fournier. Vous y serez accueilli par José Pocéro et M. et Mme De Abreu, cela fait penser à « arbre », vous ne trouvez pas ?

Lysiane Rolland







# Histoire et eau

Les problèmes d'approvisionnement en eau de la métropole bordelaise ne datent pas d'hier, déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, ils posaient question, comme en témoigne la mise en œuvre de l'aqueduc de Budos sur la rive gauche de la Garonne.

## L'aqueduc de Budos

« ... je vous remercie de me procurer le plaisir de faire la connaissance d'un domaine dont je n'avais goûté, dans un moment de ma vie professionnelle, que la partie salée. Me voici donc converti à l'eau douce, tout au moins en ce qui ne concerne pas ma consommation alimentaire.

L'eau est un besoin vital, comme aurait pu le dire Monsieur de La Pallice ; on meurt de soif en trois jours alors qu'il faut un mois et souvent plus pour mourir de faim, cela explique la valeur stratégique de la possession de ces sources, qui fut à l'origine de nombreux conflits depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. La Bible nous dit que le créateur en fit une des ses priorités.

La politique s'empare également de cet argument pour rallier les suffrages des électeurs, mettant en garde contre un réchauffement de la planète, nous promettant une désertification comparable à celle qui a transformé le Sahara boisé en un désert de sable.

Pour faire simple, disons que cette introduction n'a d'autre but que de vous mettre l'eau à la bouche.

Avant de commencer ce bref exposé sur l'aqueduc de Budos, permettez-moi de vous faire part de certaines réflexions plus philosophiques que techniques.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut une période de développement économique et scientifique d'une richesse créative inégalée, avec les réalisations d'un Lesseps, Eiffel, Pasteur et autres grands noms. C'était une époque où les grandes écoles n'étaient pas des tabourets pour l'accession à la politique et à l'ENA, mais formaient des techniciens mettant leur intelligence au service du bien-être de leurs concitoyens ; les banques savaient prendre des risques financiers plutôt que de se contenter d'alimenter des fonds de pension.

Parmi ces ingénieurs, Bordeaux eut la chance d'avoir la collaboration de Monsieur Wolf, ancien élève de l'école polytechnique qui, à la demande de la municipalité, va entreprendre une étude sur « Les possibilités d'augmenter le volume

d'eau qui alimente la ville de Bordeaux ».

L'année 1870 avait été catastrophique dans bien des domaines militaires et politiques, mais aussi d'un point de vue météorologique avec une sécheresse exceptionnelle entraînant une consommation d'eau plus importante, en raison notamment de la présence du gouvernement provisoire et de nombreux repliés de la région parisienne. L'affaissement de la nappe phréatique à un niveau dramatiquement bas conduisit Monsieur Wolf à refuser de distribuer l'eau de la Garonne trop polluée.

Les sources de la ville étant trop peu abondantes, quelles étaient les solutions à envisager pour faire face aux besoins futurs d'une agglomération en plein développement ?

- Construire une canalisation alimentée par la Garonne pour le nettoyage des rues et différente de celle des eaux provenant des sources du Taillan, réservées à la consommation domestique ?

- Multiplier les forages dans les coteaux des Landes ?

Parmi les sources faisant l'objet de recherches, seule celle de Fontbanne répondait aux impératifs de la situation. La source émerge dans la commune de Budos, les eaux y sont abondantes et d'excellente qualité.

N'étant pas spécialiste en géologie, je me limiterai à vous faire part de mes lectures sur les qualités des sources de Fontbanne : les eaux sont issues des calcaires à astéries de la deuxième période de l'ère tertiaire, mais, situées plus en amont, elles jaillissent à une altitude plus élevée ; elles présentent une régularité de débit remarquable, leur variation annuelle n'atteint pas 8% du débit moyen.

Monsieur Wolf demande qu'un crédit de 5 100 000 francs lui soit voté pour les études préliminaires de nivellement entre Budos et Bordeaux et l'acquisition de la source de Fontbanne.

La tâche est accomplie de façon concluante et le 28 mai 1880, le rapporteur des finances soumet au conseil municipal une proposition d'emprunt de 30 millions de francs. Le 10 août suivant, la ville achète la

propriété de Fontbanne où affleurent les sources.

Deux ans plus tard, les études préliminaires sont achevées et le 6 avril 1883, le conseil municipal approuve le projet et considère qu'il faut poursuivre la déclaration d'utilité publique et l'expropriation des terrains nécessaires.

Le projet établi par Monsieur Wolf est adopté le 15 juillet 1884 en vue de la construction d'un aqueduc de 41 kilomètres de long avec une pente de 0,116mm par mètre, traversant 15 communes dont, dans notre voisinage immédiat, Arbanats, Illats, Cérons, Podensac, Virelade, Portets.

Un registre est alors ouvert à la mairie de Bordeaux pour recevoir les observations auxquelles pourrait donner lieu l'entreprise projetée. Ce registre donna lieu, effectivement, à des demandes individuelles et à des commentaires montrant bien que l'intérêt général était le dernier souci des particuliers qui, pourtant, n'étaient expropriés que sur quelques ares de terrain...

La solidarité au niveau de l'eau n'était pas particulièrement développée !

Commencent alors les négociations préalables aux expropriations des propriétaires concernés par le tracé de l'aqueduc. Cela, bien entendu, engendrera des discussions de maquignon, car chacun se voit arraché d'une partie de lui-même par le passage, en grande partie souterraine, du canal d'amenée des eaux de Fontbanne. Je ne vais pas m'étendre sur les 671 propriétaires ayant une parcelle devant être expropriée, pour ne retenir que les Ceronnais, au nombre de 25, dont la totalité des surfaces concernées représente à peine 1 hectare pour une valeur de 2 369,36 francs. On y trouve les noms de familles encore installés à Cérons tels que : Ducau, Expert, Fréchaud, Grossard, Cazeau, Bayle, Gilard, Pauly, Lataste et autres, dont la présence dans notre commune, faute de descendants (dont vous faites peut être partie) se limite à leur résidence au cimetière. Je citerai donc, pour votre curiosité, les noms de : Sandrey, Pourquey, Mercam, Bonnefou, Jean, Lescouzères,

Treille, Médeville, Jérôme, Deyrich, Vincent, Bailler, Cadichon, Carrier, Loubrié.

## Le 4 juillet 1887 à 10 heures du matin

Les personnalités pénètrent dans la salle des machines à Budos. Après quelques mots de l'Inspecteur général des Ponts et chaussées, le maire actionne les pompes qui refoulent l'eau dans les conduites. Après les félicitations d'usage, un banquet est servi sous les arbres, à la fin duquel les discours se succèdent : celui du maire portant un toast à Jules Grévy, Président de la République en exercice et au Préfet Monsieur de Selves qui félicite la municipalité, puis l'adjoint Lescaudet donna lecture de son œuvre poétique dont je ne citerai que les quatre premiers vers, les seuls passés à la postérité :

« Salut source bénie

Qui porte dans nos murs

La fraîcheur et la vie

Avec des flots si purs. »

Le journaliste du *Nouvelliste* écrira dans son article que les festivités accomplies, les invités se retirèrent satisfaits de ce régal à la fois substantiel et littéraire, par contre son confrère du *Réveil de Bordeaux* vilipendait le gaspillage des derniers publics pour une armée d'oisifs invités à s'empiffrer de victuailles et de bon vin !

Je ne ferai pas de comparaison avec les pratiques actuelles, si ce n'est pour constater que les mœurs n'ont pas beaucoup évolué depuis 130 ans.

Mais revenons à l'aqueduc et à son histoire depuis sa création.

L'aqueduc donna satisfaction dans les années qui suivirent sa construction. Les premières difficultés se présentèrent quand on voulut mettre le canal en décharge pour le visiter. Une première opération fut tentée en 1890, elle ne put durer que quelques jours. En janvier 1897, on fut dans l'obligation de pratiquer quelques travaux d'entretien. Entre 1900 et 1913, une conduite se rompit sur une dizaine de mètres, les travaux durèrent près de 20 jours et ce fut une catastrophe dont la presse se fit l'écho, semant l'inquiétude dans la population.

Il fallut organiser un réseau de dépannage au moyen de citernes d'eau installées dans tous les quartiers de Bordeaux. Le dernier incident grave eut lieu en 1941 par suite d'un éboulement. Aujourd'hui, l'aqueduc de Budos relève d'une surveillance constante de la Lyonnaise des eaux, à laquelle je dois, avec le service des Archives départementales, les plupart des informations que j'ai

eu l'honneur et le plaisir de vous exposer.



## Les appels d'offres...

Retiennent comme adjudicataires : l'entreprise Dumons Castaing et Ayel de Montauban, pour la maçonnerie, ainsi que l'entreprise métallurgique du Périgord pour les tuyauteries en fonte, et l'entreprise Jules Munier pour les pompes.

L'urgence à résoudre ce problème de l'eau fut démontrée l'année suivante lorsqu'un été particulièrement sec vit, certains jours, la consommation dépasser de 4000 m<sup>3</sup> le débit des sources existantes. Il fut même décidé de construire en urgence un réservoir de 26500m sur un terrain dépendant de l'ancienne gare de La Teste, pour y recueillir, en période de faible consommation, les eaux du Taillan dans l'attente de celles de Budos.

Suivant la tradition républicaine, le 28 juin 1885, un banquet suivit la visite des sources par le préfet de la Gironde, durant lequel les convives portèrent leur intérêt davantage sur les vins locaux que sur l'eau de Budos ; le maire fit un discours mémorable où il rendit hommage au préfet en confondant son nom avec celui...de son prédécesseur !

Ces dispositions accomplies, on aurait pu commencer les travaux si les entrepreneurs et la commune de Budos n'avaient émis quelques nouvelles revendications qui dépassaient le montant des devis n'incluant pas certains renforcements ou modifications des conduites d'adduction. Le Conseil de préfecture n'ayant pas donné entièrement satisfaction à leurs exigences, les entrepreneurs portèrent l'affaire devant le Conseil d'Etat, mais les lenteurs administratives qui s'ensuivirent, conduisirent la municipalité et les entrepreneurs à conclure un accord pour un supplément de 36659 francs sur le devis initial.

Ne voulant pas être en reste, le maire de Budos, s'étant vu refuser une rallonge de-

mandée de 5000 francs, porta l'affaire devant le Conseil d'Etat qui annula la décision préfectorale. Un nouveau procès eut lieu qui imposa à la ville de Bordeaux de devoir construire, pour les habitants de Budos, deux lavoirs, un abreuvoir et un bassin de nettoyage pour les bouchers...

## Il est temps maintenant d'aborder la partie technique de l'ouvrage

Je vous précise que, malheureusement, je n'ai pu effectuer la visite des installations concernées par le plan vigipirate. J'ai même fait un essai de négociation sur place, en me rendant sur la source de Fontbanne, mais il me fut impossible d'y pénétrer. Le site est entouré de grillage et la présence de caméras de surveillance décourage toute tentative d'intrusion. Je ne peux donc évoquer devant vous que des connaissances livresques, aimablement transmises par la Compagnie Suez, et des informations figurant sur les documents conservés aux archives départementales...

...Quelles étaient à l'origine les dispositions techniques de l'ouvrage ? Les différentes parties de l'aqueduc seront construites en tranchées lorsque le niveau du radier sera placé à moins de 6 mètres en contrebas du niveau des terrains traversés, et en tunnel lorsque la différence des niveaux sera supérieure à 6 mètres. La conduite pourra également se situer en relief lorsque le niveau du radier sera placé à moins d'un mètre de profondeur. Les plans retenus prévoient pour une pente de 4,37 mètres entre les sources et le réservoir du Béquet : trois sections ovoïdes de 1,75 mètres de hauteur (la largeur du radier allant de 0,90 mètres à 1,20 mètres) et 12 siphons à trois regards établis tout au long du parcours. Aujourd'hui, toutes les conduites en tranchées sont enterrées et je suppose que les équipements industriels doivent répondre à la modernité.

J'aurais aimé vous illustrer par des photos les différents éléments de ce parcours souterrain, mais les impératifs de sécurité ne souffrent aucune exception...

Henry Leterrier

## R E P È R E S

Conférence faite par Henry Leterrier le 27 avril 2008 à Cérons.

Dans une vie antérieure, Monsieur Leterrier était officier dans la marine marchande, d'où son allusion à l'eau salée en début de sa conférence.



# Histoire d'eau



Champs de maïs, plateau de l'Entre-deux-Mers

Le première semaine de juillet fut celle de « La Semaine de l'eau » en Gironde. Comprenez que pendant deux jours,

experts, scientifiques, élus... se sont réunis pour discuter, évoquer leurs préoccupations sur les ressources en eau qui, ici comme partout dans le monde, s'amenuisent.

En février déjà, le SMEGREG, soit le Conseil du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Ressources en Eau de Gironde, avait mis l'accent sur la problématique que pose l'approvisionnement de l'agglomération bordelaise et sa périphérie, dont l'Entre-deux-Mers, dans un futur proche.

Une occasion pour le conseiller général de Créon de monter en première ligne et de fustiger « ces usagers qui s'en moquent pas mal, car tant qu'ils ont un filet du plus précieux des liquides, ils estiment que rien ne peut leur arriver. Ils râlent à Créon, comme ailleurs, quand dans leur boîte aux lettres, ils découvrent la facture forcément chère, forcément scandaleuse. Inutile de leur expliquer que demain (et demain c'est probablement dans une décennie), il faudra avoir trouvé 30 millions de m<sup>3</sup> par an d'eau potable pour remplacer celle que l'on ne pourra plus puiser dans la nappe de l'éocène... »<sup>(1)</sup> S'ensuit tout un discours pédagogique portant sur les financements nécessaires à envisager dans les cinq à six années à venir, soit... « 127 millions d'euros (75% d'un grand stade) d'investissement à réaliser... pour espérer seulement trouver des nappes pouvant éviter une pénurie

annoncée et prévoir ainsi la fin de l'exploitation de la nappe de l'éocène en perdition dans l'indifférence quasi générale... »

Que voilà une saine et juste colère, mais qui nous paraît un peu spécieuse, celle-ci ne semblant tenir pour responsables de cette catastrophe annoncée que les seuls usagers « consommateurs inconscients ». Quant aux réponses envisagées à hauteur de 127 millions d'euros pour répondre à ce désastre, elles ne portent que sur de nouveaux forages ou puisages (ces derniers dans les gravières de la Garonne (vers Baurech). Rien n'est dit sur des économies potentielles, sur des changements de comportements nécessaires.

Rien n'est dit sur l'agriculture intensive qui consomme 75% des ressources en eau tout en polluant avec les pesticides. Cette agriculture qui ne contribue qu'à hauteur de 4% au budget des Agences de l'Eau, contre (seulement) 14% pour les entreprises alors que la part des ménages est de 82% !

Rien n'est dit non plus sur les entreprises privées : Lyonnaise des eaux, Générale des eaux, etc., auxquelles les collectivités locales ont confié la gestion de l'eau de leurs communes. Dans les sommes faramineuses qu'elles récoltent et gèrent, il est prévu qu'elles consacrent un certain pourcentage à l'investissement du renouvellement et de l'entretien du réseau des conduites souterraines, dont beaucoup sont obsolètes ! le font-elles ? Existe-t-il un véritable bilan des fuites pour évaluer « l'évasion de l'eau » et combien, en fin de compte, cela coûte-t-il à la collectivité ?

Lorsque que les pompiers interviennent pour un incendie, que croyez-vous qu'ils utilisent, en règle générale : l'eau potable, celle qui coule de notre robinet ! Tout comme d'ailleurs tous les établissements publics, entreprises, hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, établissements scolaires, sportifs, laveries diverses etc., qui pourraient très bien se servir (tout comme les consommateurs pour certains usages) d'une « eau dite grise » transitant par un réseau parallèle à celui de l'eau potable, réseau qui n'existe pas, tout au moins en France !

On pourrait ajouter à cette liste la mise en place dans tous les espaces publics d'économiseurs d'eau sur les robinets, dans les toilettes...

Il faudrait aussi dénoncer les ravages occasionnés par l'urbanisation qui provoque l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, empêchant l'eau de pluie de pénétrer dans la terre pour aller alimenter les nappes phréatiques et ce, d'autant plus que l'on a pris grand soin de supprimer arbres, arbustes et toute végétation naturelle. Et que dire sur la passion de certains élus pour la construction de golfs si gourmands en eau, sous prétexte de développement économique et de zones d'activités en tous genres (commerciales, industrielles, avec des km<sup>2</sup> de parking bétonnés...)?

Quant au coût des subventions publiques à la pollution elles se chiffrent, chaque année, par milliards. Outre les subventions en faveur des énergies fossiles, il faut compter sur celles alloués aux pesticides qui empoi-



Les Palus, Vannes XVII<sup>e</sup> siècle



sonnent cours d'eau, nappes phréatiques, celles allouées à l'irrigation pour l'agriculture intensive, dont la culture du maïs... et pour faire bonne mesure, ajouter les autres subventions, celles qui servent ensuite à dépolluer, il est vrai qu'elles sont plus modestes, mais Ubu n'est pas loin !

Cette liste des économies potentielles est loin d'être exhaustive et le « consommateur inconscient » saura peut-être raison garder lorsque l'exemple viendra d'en haut, ce qui vaudra, alors, plus qu'un discours ; on pourrait s'inspirer, également, de tout ce qui a été fait pour inciter les Français à trier leurs déchets et dont les résultats probants prouvent que les consommateurs savent aussi devenir responsables, encore faut-il que les enjeux leur soient expliqués clairement, longuement et pas seulement par à-coup une fois ou deux fois l'an, lorsque les « experts » se réunissent entre eux pour proposer uniquement des solutions techniques, coûteuses dont l'essentiel, in fine, sera payé

<sup>(1)</sup> *L'avenir ne coule pas de source. JM Darmian le 23.02.2010-22h33min.*

par ces « consommateurs inconscients ».

#### REPÈRES

- 80% des eaux de surface en France sont contaminées par les pesticides !
- En France, le prix moyen du m<sup>3</sup> est 34% plus élevé lorsqu'il est confié aux entreprises privées (selon Etude du Ministère de l'écologie et du développement durable : mai 2004)

### Empreinte écologique :

- il faut 16 000 litres d'eau pour produire 1kg de viande de bœuf.
- 3000 litres pour 1 kg de riz
- 900 litres pour 1 kilo de maïs.
- Consommation d'eau par an par habitant selon les pays.
- USA 2483 litres
- Canada 2049 litres
- France 1875 litres
- Belgique 1802 litres
- Suisse 1682 litres
- Royaume Unis 1245 litres
- Inde 980 litres
- Chine 702 litres

Source : L'écologiste – La crise de l'eau n°19 juin/juillet Août 2005

# A propos de la fondation Allègre

La création par Claude Allègre d'une fondation qui se dissimule derrière le mot « écologie » pose un double problème de confusion et d'avantages fiscaux accordés aux donateurs

Certes, le débat scientifique nécessite la contradiction comme le débat des idées. Par voie de conséquence, le fait qu'un climato sceptique, même peu regardant sur le sérieux et la solidité de ses arguments scientifiques, monte une fondation pour entretenir la contradiction, ne devrait pas poser problème dans un système démocratique.

Toutefois, et chacun le sait, nous ne vivons pas dans un monde idéal et cette fondation, dont la référence à l'écologie n'est pas la moindre des contradictions, soulève deux questions essentielles.

#### Entretenir la confusion

D'une part, l'utilisation du mot écologie dans son titre, qui va faire disparaître progressivement la référence à Claude Allègre, est bien entendu de nature à entraîner, à minima, la confusion, probablement la désinformation. C'est la raison pour laquelle il est absolument fondamental d'appeler cette fondation « la fondation Allègre » afin que chacun sache bien « au nom de qui elle parle » et « qui elle est ». Que cette fondation assume la production d'idées et de thèses destinées à démolir le travail du GIEC, les propositions de l'écologie, y compris en s'appuyant sur des bases scientifiques trafiquées, c'est son droit. Mais elle ne doit pas ajouter à cela une œuvre de désinformation destinée à faire croire qu'elle parle au nom de l'écologie. A cet égard, la présence annoncée de Luc Ferry, qui a fait perdre vingt ans à l'écologie en France, et qui, à propos du changement climatique, a indiqué qu'il n'avait rien à faire des générations à la fin du siècle, n'est évidemment pas là pour nous rassurer. Ennemis acharnés les uns comme les autres du principe de précaution, d'un développement soutenable qui accepte de discuter du projet technologique, les promoteurs de cette fondation se dotent d'un outil

permettant de renforcer une présence médiatique, qui est déjà considérable, grâce à leurs liens avec les annonceurs et le pouvoir politique.

#### Avantages fiscaux et greenwashing

D'autre part, la création d'une fondation appelle la réunion de fondateurs et d'avantages fiscaux. Chacun sait qu'une grande partie du combat mené par Claude Allègre vient de la disparition des crédits dont disposait l'institut qu'il dirige, au bénéfice des sciences dont le changement climatique nécessite la promotion. Or c'est précisément là que se pose la deuxième difficulté. Lorsque l'on voit l'argent qui coule à flots venant des lobbies pour désinformer et éviter des législations qui protègent les consommateurs et les citoyens, on ne peut qu'être extrêmement inquiet vis-à-vis de cette future fondation. Ainsi, c'est par le biais de fondations qu'Exxon, et plus généralement le lobby pétrolier, a alimenté aux Etats-Unis la désinformation autour du changement climatique depuis 25 ans. C'est probablement par le même biais que l'espionnage des scientifiques du GIEC2 a été mis en place et que sont dépensés des millions pour promouvoir des Think Tank destinés à maintenir l'addiction au pétrole et à éviter le plus longtemps possible la sortie de la dépendance pétrolière. Or, les sciences de la Terre intéressent, évidemment, le monde du pétrole, car c'est sous la terre et sous la mer que se trouvent les réserves. Dès lors, il est plus que probable que les généreux donateurs de la fondation Allègre se trouvent être précisément ceux qui ont intérêt à la défense du pétrole. Ils risquent de n'être pas les seuls.

Quand on voit comment le lobby des sucreries a su se mobiliser au Parlement européen (on parle de plus d'un milliard d'euros)



pour empêcher le vote de dispositions permettant une information rapide et simple du consommateur sur le sucre, le sel, les graisses et des aliments (ceci ne concerne ni les fruits ni les légumes, ni le lait ni la viande) et qu'il y est parvenu, l'inquiétude est grande. Elle l'est plus encore, lorsque l'on voit fleurir sur Internet une campagne de désinformation prétendant que les étiquettes obligeront le Nutella à indiquer qu'il favorise l'obésité alors que c'est totalement faux, puisque la réalité est que ces mêmes industriels ne sont pas parvenus à supprimer une disposition qui permet le contrôle des allégations nutritionnelles, c'est-à-dire d'éviter la publicité mensongère.

Dès lors, le fait qu'une fondation, qui se prétend dans le monde des idées et au-dessus de la mêlée, soit créée dans le but de promouvoir une autre écologie, permet tout simplement de bénéficier d'avantages fiscaux pour les entreprises qui pourront ainsi financer, quasi gratuitement, un greenwashing à grande échelle. Déjà, le monde contemporain fait que le rapport entre la défense des citoyens, des consommateurs et les moyens des multinationales est disproportionné. Cette initiative va renforcer encore ce déséquilibre en le parant des plumes du paon intellectuel et désintéressé. Il n'est, évidemment, pas question de s'opposer de quelque manière que ce soit à cette initiative. En revanche, la réponse doit être double : refuser d'appeler cette fondation autrement que la fondation Allègre et s'opposer à ce qu'elle soit revêtue d'une quelconque appellation d'intérêt général.

Corinne Lepage

Avocate, ancien Ministre de l'Environnement, Présidente de CAP21.

Texte paru dans *Actu Environnement* « L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement » du 3/07/2010. Reproduction avec l'aimable autorisation de la rédaction, que nous remercions.

<sup>(2)</sup>GIEC : Groupe international d'experts sur l'évolution du climat.

#### REPÈRES

Alstom, Limagrain, GDF-SUEZ, Luc Ferry seraient parmi les premiers membres de la fondation Allègre. L'ancien ministre n'a pas oublié qu'il avait un carnet d'adresses avec les noms de quelques personnalités qui « comptent » et entreprises du CAC40 qui font leur poids ! La machine à laver plus vert est en route, cela s'appelle le greenwashing !

## Eau - Pour une culture de la responsabilité

Par Antoine Frérot

«... Au moment où un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que la pollution des ressources naturelles inquiète de manière croissante, l'eau apparaît comme l'un des enjeux importants de notre temps. Seule une vision transversale, capable d'embraser l'ensemble des dimensions sociales, environnementales, politiques et économiques permettra d'affronter un défi d'ampleur mondiale... »

Cet ouvrage permet d'abord au lecteur de se familiariser avec les grandes problématiques de l'eau en faisant un point complet, non seulement sur les ressources en eau, mais plus largement sur la nouvelle gouvernan-

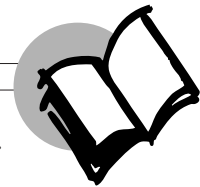
ce qui doit présider à sa gestion. Antoine Frérot analyse la demande en eau, en soulignant combien l'urbanisation galopante et la croissance démographique risquent d'aggraver encore l'actuelle crise de l'eau...

A lire absolument avant d'avoir un discours démagogique et culpabilisant pour les « consommateurs inconscients » !

**Eau Pour une culture de la responsabilité.**

Antoine Frérot.

193 pages, prix 23 euros. Editions Autrement.



#### LECTURES D'ÉTÉ

Voici deux livres écrits par des auteurs girondins.

## La Liste de Morland

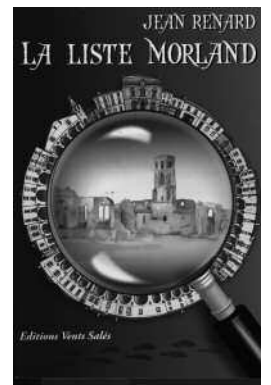
De Jean Renard

« C'est l'été et la famille Morland emménage à Créon, quand Rémi tombe sur un document oublié... » La famille ne sait pas encore que ce document va l'entraîner dans une aventure hors du commun, une quête effrénée dans tous l'Entre-deux-Mers pour trouver la signification de la liste inscrite sur le document retrouvé...

34 pages à lire sur la plage ou à l'ombre d'un arbre, c'est typiquement le bouquin pour les vacances !

Jean Renard, auteur bordelais depuis 1985, signe là un polar dont l'action se situe en Entre-deux-Mers, pays d'histoire propice aux mystères...

432 pages, prix 20 euros, Editions Vents Salés



## Faux semblants

De Nathalie Trabattant

C'est un livre avec une vingtaine de nouvelles, courtes, étranges, pour un voyage décalé au fil des pages. Histoires écrites à la première personne, car l'auteur écrit comme elle pense, comme elle parle, sans fioritures, sans emballage car elle pense que la vie est trop courte pour s'encombrer.

C'est un livre à mettre dans sa poche pour avoir toujours une petite lecture sous la main, en attendant le bus, le tram, chez le dentiste ou ailleurs.

Nathalie Trabattant qui habite à Saint Louis de Montferrand a une vie bien remplie, jugez

— en : maman, auteur, photographe, elle travaille par ailleurs. Une vie bien remplie, ce qui ne l'empêche pas d'avoir un imaginaire riche dans lequel elle entraîne le lecteur.

94 pages, 13 euros, Editions Baudelaire à Lyon





## S E P T E M B R E

**La Sauve Majeure**

*Les vendredi 3 et samedi 4 en l'Abbaye*

**Spectacle « Les dernières riches heures de l'abbaye »**

Chaque année et depuis onze ans, le spectacle relate un épisode de la vie de l'abbaye. Cette année sera contée « le grand brasier de 1910 », celui de l'incendie qui détruisit l'École normale et fut à l'origine des dernières grandes heures de l'abbaye. Mise en scène et spectacle pyrotechnique avec l'abbaye comme personnage principal, conçu par des professionnels et animé par une centaine de figurants.

*Vendredi 3 dès 21 h.*

Spectacle son et lumière seul.  
prix d'entrée : 5 euros

*Samedi 4*

*A 19h30, repas garbure animé, puis spectacle son et lumière. Prix d'entrée : 10 euros, 5 euros pour les enfants de moins de 12 ans.*

*Renseignements :*

*Mairie tél : 05 56 97 02 20*

*Abbaye de la Sauve majeure - tél : 05 56 23 01 55*

**Saint Maixant**

*Les jeudi 2, vendredi 3, samedi 4,*

*Centre François Mauriac à Malagar*

24<sup>e</sup> colloque international François Mauriac : L'édition critique, de l'imprimé au numérique : François Mauriac et les autres... Université d'Exeter, Grande Bretagne.

« Le projet de la numérisation de la totalité de l'œuvre journalistique de François Mauriac est engagé dans le cadre d'une convention avec l'université d'Exeter et la British Academy, les partenaires bordelais travaillent sur les années 1937 et 1938. Le colloque sera l'occasion d'un premier bilan autour de la question : « l'édition critique, de l'imprimé au numérique : François Mauriac et les autres... »

*Vendredi 10 à 15 heures*

*Samedi 11 à 10 heures*

**« Les 12<sup>e</sup> Vendanges de Malagar » sur le thème de La mémoire.**

Avec la participation de l'historien et académicien Pierre Nora

*Samedi 18 et dimanche 19, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine*

Accès gratuit à la maison de l'écrivain et visites commentées.

*Dimanche 26 à 17 heures*

Les Nuits d'Aquitaine avec Erik Manana en concert

Né à Madagascar, Erik Manana est un guitariste et chanteur d'exception. Prix découverte de Radio France International, Grand Prix du disque de l'Académie Charles Cros. Erik Manana vit dans le Bordelais depuis 1979.

**Libourne****Musée des Beaux Arts, Chapelle du Carmel**

*Jusqu'au 4 septembre*

Exposition sur l'histoire de la peinture abstraite bordelaise restée longtemps confidentielle, cette exposition permet de revisiter cette période de l'après guerre jusqu'au début des années 80.

*Renseignements :*

*Ouverture du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18 heures.*

*Tél : 05 57 53 33 44*

**A l'occasion des journées du patrimoine****Bordeaux Bastide****Cinéma Mégarama**

*Le samedi 18 de 13h30 à 22h et dimanche de 11h à 22h*

Exposition de cartes postale ancienne et vidéo projections avec bruitage ferroviaire exclusif sur l'histoire du chemin de fer

**Maison Cantonale, rue des Nuits**

*Le samedi 18 à partir de 21 h*

« Laissez vous conter les écrivains de la rive droite... »

Lecture mise en espace de textes et d'auteurs régionaux contemporains (Jean Balde, André Lafon, Jean de la Ville de Mirmont, Emile Henriot, Sabine Sicaud, François Mauriac, Louis Emié), en collaboration avec la Compagnie Paradoxaes.

Sous l'instigation de l'association « Histoire(s) de la Bastide ».

*Renseignements :*

*Brigitte Lacombe*

*Tél : 06 30 61 93 43*

*Courriel : [histroiredelabastide@hotmail.fr](mailto:histroiredelabastide@hotmail.fr)*

**Saint-Ferre**

*Dimanche 19 à 15h, en l'abbatiale ,*

Conférence de Robert Chevet « Jean-Luc Laporte, fondateur des mousses de Bordeaux de 1796 à 1864.

*Renseignements :*

*Tél : 05 56 61 62 13 - 05 56 61 64 87*

## O C T O B R E

**Saint Maixant**

*Samedi 2 à 20h30 à Malagar*

Poèmes d'Arthur Rimbaud et musique : Vies par Martine Amanieu, Compagnie de l'Ané bleu. Composition et interprétation au piano : Marie Duprat, création lumière : Jean Pascal Pracht, environnement sonore Loïc Lachaise.

**Bordeaux**

*Vendredi 15 à 18h, Hôtel de Région*

Remise du prix François Mauriac  
Remis chaque année par Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine et Jacques Rigaud, président du jury du Prix François Mauriac.

*Renseignements*

*Centre François Mauriac*

*Domaine de Malagar*

*33490 Saint Maixant*

*Tél : 05 57 98 17 17*

*[www.malagar.aquitaine.fr](http://www.malagar.aquitaine.fr)*

**Les MÉDIÉVALES  
de BOULIAC**  
En Gironde, à portée de canon de Bordeaux

Info 06 76 75 85 76  
www.medievalesdebouliac.com



**10 - 11 - 12  
SEPTEMBRE**

1999 / 2010 > 12<sup>e</sup> ÉDITION

## Bouliac

Les 10, 11, 12

« Les Médiévales de Bouliac » 12<sup>e</sup> édition  
Le vendredi à 20h, « grand banquet et agapes dans la plus pure tradition.

Samedi à 11h, ouverture du site, animations médiévales avec le concours de 7 compagnies jusqu'à 23h30; à 20h30 bal trad-médiéval, 21h30 spectacle du feu.

Dimanche 22 à 11h parade dans la ville de Bouliac, à 14 h ouverture du site et animations jusqu'à 19.

Renseignements :

Association Amanieu de Bouliac,  
tél : 05 57 97 18 18

Contact : Christine Wanner  
tél 06 76 75 85 76

www.medievalesdebouliac.com

## Saint-Ferme

Samedi 16 à 21h en l'abbatiale

Concert avec Atarah Ben Tovim et Stella Marisova, accompagnées par leurs élèves, sur le thème « Les oiseaux dans la musique au fil des siècles ».

## Bordeaux- Bastide

### La rentrée du Poquelin Molière

En septembre : les 17-18-22-23-24-25-29-30 à 20h30, le 19 à 15h.

En octobre : les 1-2-6-7-8-9 à 20h30,  
le 3 à 15 h.

Théâtre :

« Huis clos », la célèbre pièce de Jean Paul Sartre mise en scène de Jean-Claude Meymerit, avec Monique Linères, Marie-Christine Médalin, Ludovis Brisebourg, Joël Questel.

Et toujours, les premiers mardis de chaque mois, rendez-vous à tous les amoureux des

mots, théâtre, contes, écritures, nouvelles, chants, anecdotes. Cela commence à 20h 30.

Renseignements

Poquelin Molière, 52 rue de Nuits  
33100 Bordeaux (face à la Maison cantonale)

Tél : 06 875 49 605

Contact Jean-Claude Meymerit

www.bordeaux.fr

## On en parle...

### Premier festival baroque Bordeaux Entre-deux-Mers

L'association des Amis de la Bastide et l'association des Quatre clochers ont présenté pendant trois jours, les 25, 26 et 27 juin, à Sauveterre de Guyenne, le premier festival Bordeaux Entre Deux Mers intitulé les Frémissements du baroque.

Les Chantres de Saint-Hilaire, sous la direction de François Xavier Lacrouts, ont charmé le public avec deux pièces rarement entendues et dont ils se sont faits une spécialité : Les Preces ecclesiasticae, d'Eustache de Caurroy, musique en la chapelle d'Henry IV et le Livre de Bordeaux, retrouvé récemment, plain-chant et polyphonie prébaroques en Aquitaine.

Aurélien Delage a fait apprécier les frémissements du baroque français au clavecin.

L'ensemble Orfeo, dirigé par Françoise Richard, a initié le public au frémissement du baroque anglais tandis que « l'Allemagne sous la fascination de Venise » fut le thème retenu par Sagittarius, créé par Michel Laplénie, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Ces trois ensembles sont basés en Gironde.

Des masters-classes, des classes de chant et une conférence musicale sur les frémissements du baroque en Europe, par Michel Laplénie, ont complété le programme de ce festival.

Pour agréments celui-ci, plusieurs viticulteurs, ainsi que la Cave coopérative de Sauveterre de Guyenne, ont fait déguster les produits du terroir aux nombreux participants, qui ont pu également découvrir les églises satellites de Sauveterre et se familiariser avec les sites classés du Sauveterrois.

D'ores et déjà, nous vous donnons rendez vous l'année prochaine pour la seconde édition de ce festival baroque qui, n'en doutons pas, est déjà en train de prendre ses marques au cœur de l'Entre-deux-Mers.



Sagittarius



# Le Cameroun à Créon

L'art est un bateau, un pont, un langage, il se rit des différences, il les positive !

J'ai posé mon stylo sur la page du livre d'or à l'entrée de l'exposition et c'est ce qu'il a écrit !

Anol El Pemu, musicien et peintre Camerounais, est d'abord parti de son village natal, « Bamendjou », vers le Nigéria puis le Bénin et le Burkina Faso. Là il rencontre une artiste qui lui propose de venir exposer en France. Depuis, il est venu quatre fois, pour chanter, pour exposer, pour rencontrer.

Son but à la base était d'étendre sa culture picturale, de voir d'autres manières de s'exprimer suivant les pays. Car Anol nourrit son art de la communication, voilà pourquoi il chante aussi car, me dit-il, « le chant est en moi depuis toujours, il dit ce que je suis et complète ma peinture ! Il est vrai que je l'ai rencontré un jour où il a conquis un public intergénérationnel avec son balafon ! Je l'ai aussi entendu, accompagné de sa guitare, chanter alternativement et très joliment Brassens et ses propres compositions où la langue africaine s'accorde avec bonheur aux mots français. Au Burkina, il a fondé une association pour ouvrir le monde de la peinture aux enfants.

À l'une de ses venues chez nous, il a rencontré l'association « Amitié et Coopération France Cameroun », domiciliée à Prignonrieux, c'est à elle que nous devons le plaisir d'aller admirer les œuvres d'Anol El Pemu à l'office du tourisme de Créon, elles y seront du 13 juillet au 6 août, l'office est ouvert tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Il dit, pour expliquer sa quête d'artiste : « La peinture est un mensonge qui devient une réalité, elle est comme la vie. Je me laisse amener par elle, confiant. Si nous ne savons pas ce que seront nos lendemains, nous les Africains, nous les espérons beaux ! »

Si vous allez voir cette exposition, ce que je vous conseille, admirez « la femme au puits », ou « la maison des palabres », ou encore « la femme qui porte sur son ventre un véritable soulier d'enfant ». Anol utilise ce qu'il trouve pour ses tableaux : peintures à l'huile, mais aussi terre de son village, pierres broyées ou encore

ficelles, objets divers détournés ou repositionnés, devenus symbolique d'une Afrique en devenir. Cela leur confère une force positive qui vous traverse, donne espoir !

En projet, une caravane de la peinture qui irait à la rencontre des villages africains, offrir aux gens la découverte, la possibilité de l'art pour tous !

Son premier album, enregistré en auto production s'appelle « Me Fombé », ce qui veut dire « Je viens du village ! »

« Et pourquoi cesserais-je donc d'être de mon village ? » disait la grande Colette !

Lysiane Rolland



## Abonnez-vous au Cahiers de l'Entre-deux-Mers

Pour 20 € seulement

Soutien  
25 €

les cinq numéros,  
offrez-vous un plaisir  
qui dure toute l'année.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné  
de votre chèque libellé à l'ordre

des Amis des Cahiers de l'Entre-deux-Mers :

112, rue de la Benaugue 33100 Bordeaux – Fax : 05 57 77 83 84

Rédactrice en chef : Colette LIEVRE

Comité de rédaction :

Philippe ARAGUAS - Lysiane ROLLAND -  
Muriel ICARD - Jean-François LARCHÉ

Ont participé à ce numéro :

Jean-Pierre DANÉ - Henry L'ETERRIER

Abonnements :

Les Cahiers de l'Entre-deux-Mers

112 rue de la Benaugue 33100 Bordeaux.

Fax : 05 57 77 83 84

lescabiers@atlantic-line.fr

Imprimerie : Magnier à Langon

Directeur de la publication : Alain GROSS

Photos :

Francesco ZARZANA - Colette LIEVRE -  
Jean-Pierre DANÉ - Jean-François LARCHÉ -  
Lysiane ROLLAND - Actu Environnement  
Marco PALADINI

Les Cahiers de l'Entre-Deux-Mers ne sont pas responsables  
des opinions, des analyses et synthèses émises par les auteurs.  
Toute reproduction, même partielle, des textes ou illustrations  
est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

N° de commission paritaire :

1010 G 87157

ISSN : 1252-5235

Retrouvez les Cahiers de l'Entre-Deux-Mers  
sur [www.entre2mers.com](http://www.entre2mers.com)